

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE D'AUBIN

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation : 13/09/2023

Le vingt septembre deux mil vingt-trois, à 17 heures, Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT, Président du C.C.A.S.

Etaient présents (13) : M. Michel BAERT, Mme Brigitte CUESTA, Mme Charlène CUESTA, Mme Christine DELPOUVE, M. Bernard FABRE, Mme Karine FABRE, Mme Magali GARRIC, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, M. Patrick LAUMOND, Mme Brigitte RODRIGUEZ, Mme Maryline SALVAN, Mme Hélène SOLIS, Mme Christine TEULIER.

Procurator(s) (1) : De Mme Laurianne VINCENT à CUESTA Brigitte

Absent(s) et excusé(s) (2) : M. Serge BOSCUS, M. Bernard SOUVERAIN.

Etait(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC

Secrétaire de la séance : Emilie BEC

Nombre de membres : 17
Membres présents : 13

Membres en exercice : 16
Membres ayant donné procurator : 1

Votants : 14

DELIBERATION N° : 2023-14

OBJET : CONVENTION DE SERVICE RELATIVE AUX SERVICES EXTRANET POUR LES STRUCTURES D'AIDE A LA PERSONNE ENTRE LA MSA ET LE CCAS D'AUBIN

CONSIDERANT la convention de partenariat n°12A48222 du 16 janvier 2019

CONSIDERANT la nécessité de maintenir le partenariat existant et de répondre aux évolutions organisationnelles initiées par la MSA.

Monsieur le Président,

EXPOSE aux membres du Conseil d'Administration que le recours à la plateforme dématérialisée proposée par la MSA pour l'utilisation des services en ligne est une étape de sécurisation des process de facturation ; et que ce dernier doit permettre un meilleur suivi financier/

**Le Conseil d'Administration,
Après avoir délibéré,**

AUTORISE

Le Président à signer la convention de service relative aux services extranet pour les structures d'aide à la personne, présente en annexe.


Votes : 14 pour / 0 contre / 0 abstention

Ainsi fait et délibéré, en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

**Délibération Transmise à la Sous-préfecture le 03 octobre 2023.
Publiée le 03 octobre 2023.**

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance	Le Président du C.C.A.S.
Nom du secrétaire désigné : ... <i>Emile BEC</i>	Nom du Président : <i>Nichel BAERT</i>
Signature : 	Signature : 